



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU COMITÉ SYNDICAL
DU 4 FEVRIER 2015**

COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille quinze, le quatre février à 20 h 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée, se sont réunis au siège du Siam, 13, avenue de la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes (77400), sous la présidence de Monsieur Jacques DELPORTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PAUPE

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., le Comité Syndical a nommé un membre du Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance auquel étaient adjoints M. LELIEVRE, M. RIBAudeau, M. DI BENEDETTO, et Mme MELO, en tant qu'auxiliaires, pris en dehors des membres, qui ont assisté à la séance sans participer aux délibérations).

Date convocation :
29 janvier 2015

Objet :
Procès-verbal
de la séance du Comité
Syndical du 04 février 2015

Membres en exercice :27
Quorum : 14
Membres présents 20

Membres représentés
(pouvoirs) 0

Total votants :20

ÉTAT DE PRÉSENCE

FERRIÈRES-EN-BRIE Présent : M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE

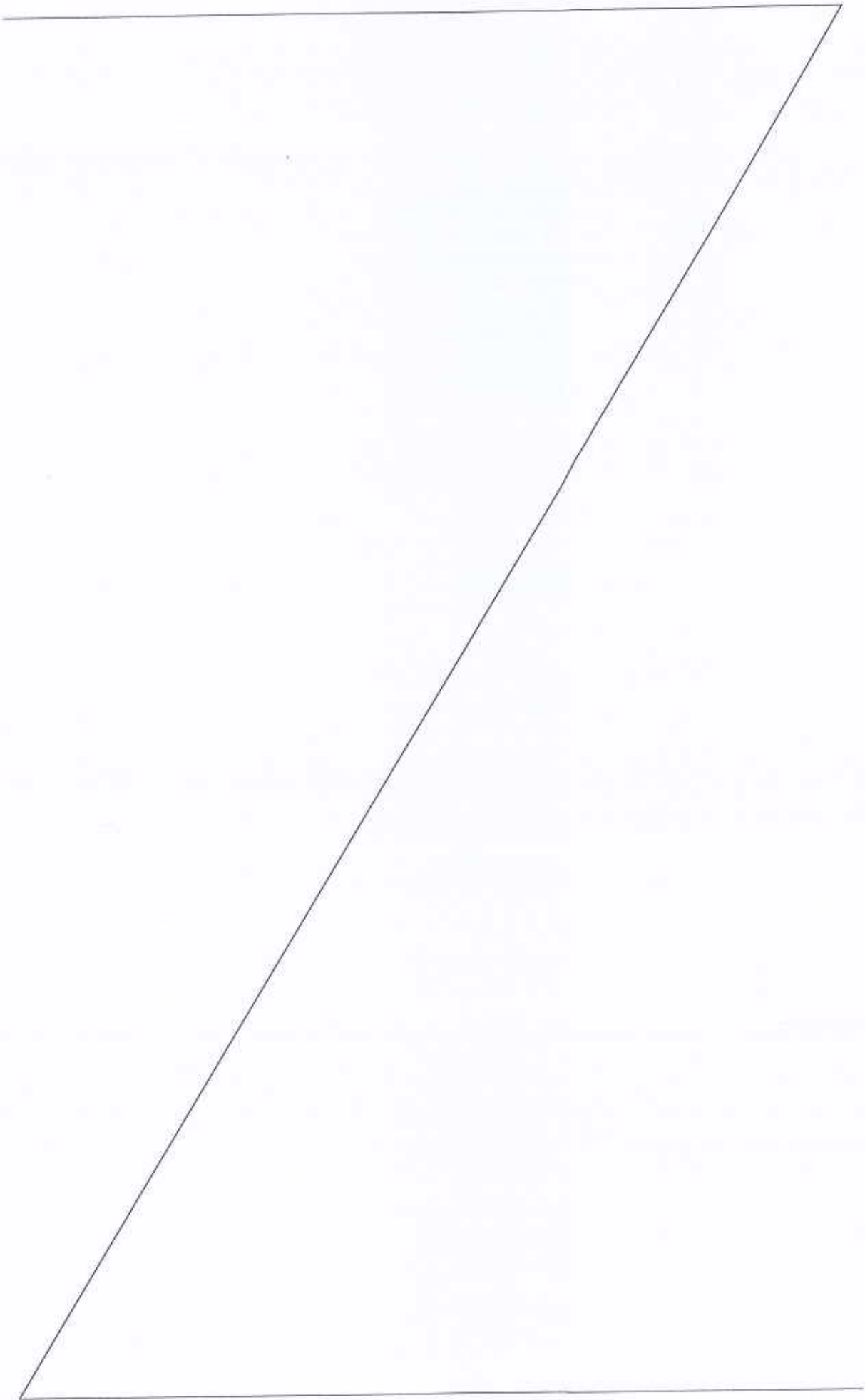
C.A. MARNE-ET-GONDOIRE Présents : M. Laurent DELPECH, M. Serge DUJARRIER,
M. Roland HARLÉ, M. Olivier PAUPE, M. Laurent SIMON,
M. Claude VERONA, M. Ali BOUCHAMA,
M^{me} Geneviève SERT, M. Claude DUMONT.

S.A.N. DU VAL D'EUROPE Présents : M. Gilbert STROHL, M. Fernand VERDELLET,
M. Henri PEREZ

1 exemplaire du PV de la séance du 4 février 2015 sera adressé aux membres titulaires et aux suppléants, avec la convocation du CS du 18 mars 2015. Sa demande d'approbation, par les membres, sera inscrite à l'O.J. dudit CS. Cette décision sera actée par émargement du registre des délibérations par lesdits membres présents ce jour, lors d'un prochain CS.

C.A. MLV/VAL MAUBUÉE Présents : M^{me} Julie GOBERT, M^{me} Annie DENIS,
M. Michel VERMOT, M. Alain LECLERC,
M^{me} Monique HOUSSOU, M. Sithal TIENG (suppléant).

Absents excusés : M. Michel BOUGLOUAN,
M. Nicolas DELAUNAY



A la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative résumant l'ensemble des points.

🕒 **La séance est ouverte à 20H37**

Le Quorum est atteint : 19 élus présents sur 27 en exercice.

Le Président ouvre la séance, et nomme M. Olivier PAUPE (CAMG) secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, approuve une modification de l'ordre du jour avec l'ajout d'un point relatif à une contribution économique sur les couts de la valorisation agricole des boues.

01 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 17 décembre 2014.

Le Président présente le point faisant état des sujets abordés lors du dernier comité syndical.

ENTENDU le Président sur le rendu compte du Comité Syndical du 17 décembre 2014,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE le procès-verbal du 17 décembre 2014,

02 Rendu compte des travaux du Bureau Syndical (séance du 21 janvier 2015) et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, hormis les MAPA.

ENTENDU l'exposé du Président rappelant l'attribution par le Bureau Syndical du 21 janvier 2015 :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Syndical du 03 décembre 2014,
- Information du bureau relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

PREND ACTE du compte rendu des travaux du Bureau Syndical du 21 janvier 2015.

03 Installation d'un délégué suppléant composant le comité syndical – assemblée délibérante du Siam ;

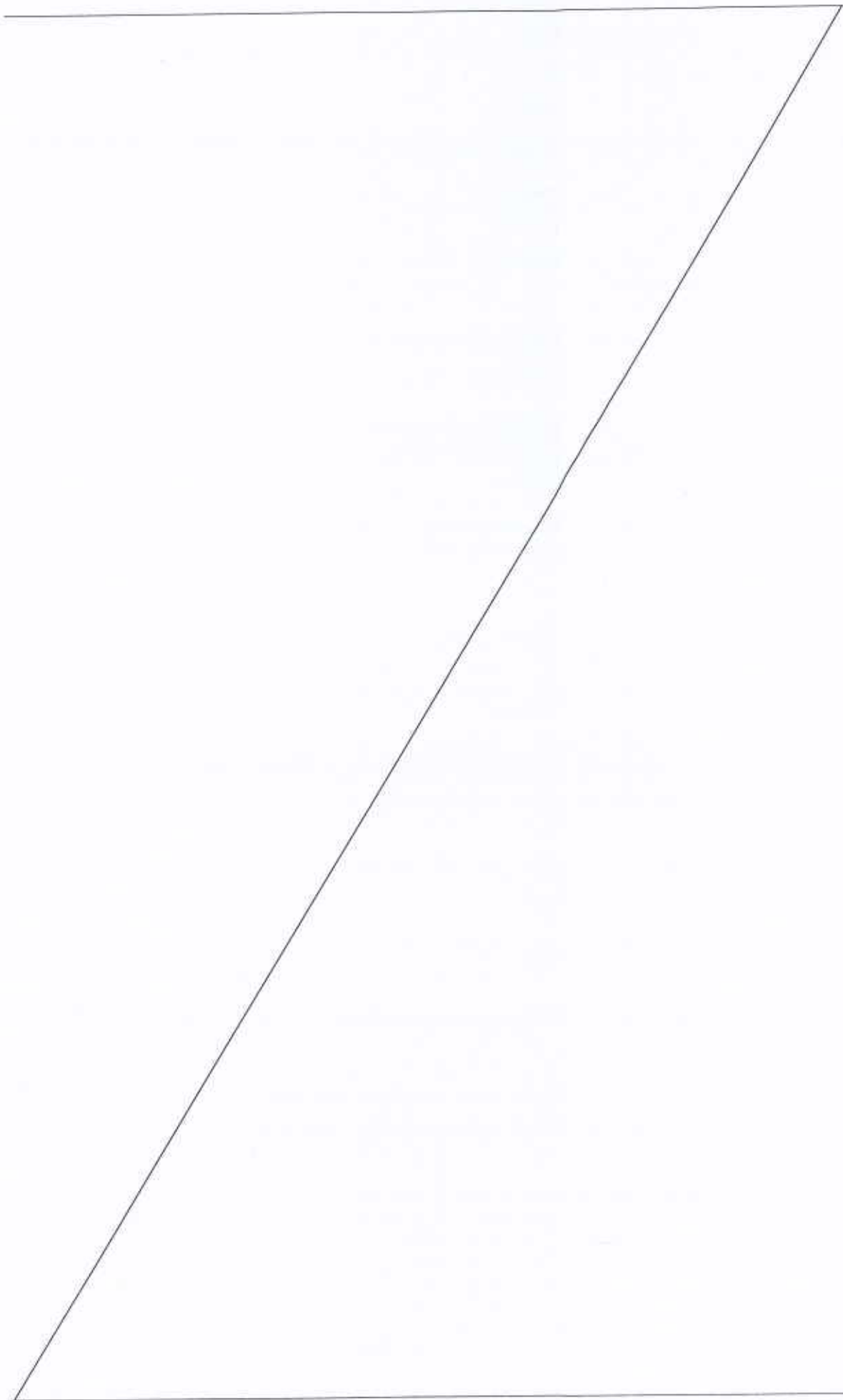
Le Président informe le Siam a été informé par courrier de la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée du 11 décembre 2014, que M. Dominique MEYER, délégué suppléant est remplacé par M. Sithal TIENG.

Le Comité Syndical doit procéder à son installation.

ENTENDU le Président et le Vice-Président

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

PREND ACTE de l'installation de M. Sithal TIENG en tant que délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée.



04 Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Le Président présente le point, et informe que la note préparée pour le DOB 2015 a fait part d'un travail étroit en collaboration avec M. VERDELLET, Vice-Président aux Finances et la direction du Siam. Il relève d'une approche objective de la situation du syndicat.

Le Président aborde la note par la présentation globale du Siam, sa composition, ses compétences, son organigramme.

Le Président trace les objectifs du Siam comptant sur les réalisations accomplies par le passé, notamment la remise aux normes du four d'incinération des boues.

Pour l'avenir, le syndicat devrait entrer dans une phase de renouvellement (réseaux) et d'optimisation de ses installations (stations) tout en continuant à améliorer les systèmes d'information afin d'en parfaire l'exploitation.

Les objectifs sont multiples :

- -Poursuivre l'amélioration de l'efficacité de l'assainissement (réseau + stations, service aux industriels, SIG) considéré par les partenaires du Siam comme un bon exemple (Conseil Général 77, l'Agence de l'Eau Seine Normandie notamment),
- -Réduire les impacts environnementaux (gaz à effet de serre, réutilisation des rejets solides et liquides, etc...)
- -Améliorer la durée de vie des installations

Le Président insiste particulièrement sur le tableau représentant le coût de l'assainissement du Siam, avec l'évolution de la part de la surtaxe en diminution depuis 2002, partie de 0.47€ à 0.35€ aujourd'hui, mise en parallèle avec la part Véolia, partie de 0.80€ à 0.99€ de 2002 à 2014.

Aujourd'hui le prix de la part assainissement dans le prix de l'eau est de 1.34€.

Le Président enchaîne sur la transition énergétique, à partir d'un schéma exposé aux élus, en expliquant les enjeux et le fonctionnement. Cela passe par d'études pour exploiter la chaleur du four, la méthanisation des boues, ou encore la « Réuse » pour une utilisation en circuit fermé de l'eau traitée à des fins non comestibles.

Le Président donne ensuite la parole à M. Fernand VERDELLET, Vice-Président aux Finances, qui poursuit la présentation du D.O.B.

M. VERDELLET informe que le Siam a mandaté un cabinet d'experts afin de réaliser un audit financier.

Un marché vient également d'être lancé quant à la réalisation d'un audit énergétique sur la station.

Toutes ces études ont pour but de clarifier la situation et de pouvoir dégager des marges de manœuvre pour l'avenir.

Le Vice-Président aux Finances aborde ensuite une présentation synthétique de l'exercice budgétaire 2014 du Siam, mettant essentiellement en évidence l'excédent de la section de fonctionnement au cours de cet exercice. Cet excédent est dû au versement par l'Agence de l'Eau, des soldes de la Prime de bonne épuration 2010, 2011 et 2012.

Cependant, malgré ce bon résultat, M. VERDELLET note que l'épargne brute ne couvre pas le remboursement du capital de la dette contractée par le Siam au fil du temps.

De plus, le Vice-Président relève qu'un nouvel emprunt structuré, indexé sur le Franc Suisse et l'US Dollar, devra être renégocié au cours de cette année, le risque étant d'autant plus important compte tenu de l'évolution récente de la monnaie.

Par ailleurs, une provision pour gros entretien, réalisée en 1997 été identifiée par la Trésorerie dans le Compte de Gestion. Ces deux montant provisionnés, d'environ 2.3 millions, pourraient être récupérés et reversés au budget du Siam, au regard des dernières informations du percepteur. Cette somme, est non négligeable permettrait de financer des investissements nécessaires, par exemple.

Par ailleurs, le Président complète les propos de M. VERDELLET, en précisant que la principale piste est la restructuration de la dette avec un lissage dans le temps, de la pénalité de 6.4 millions d'euros, contractée en 2013.

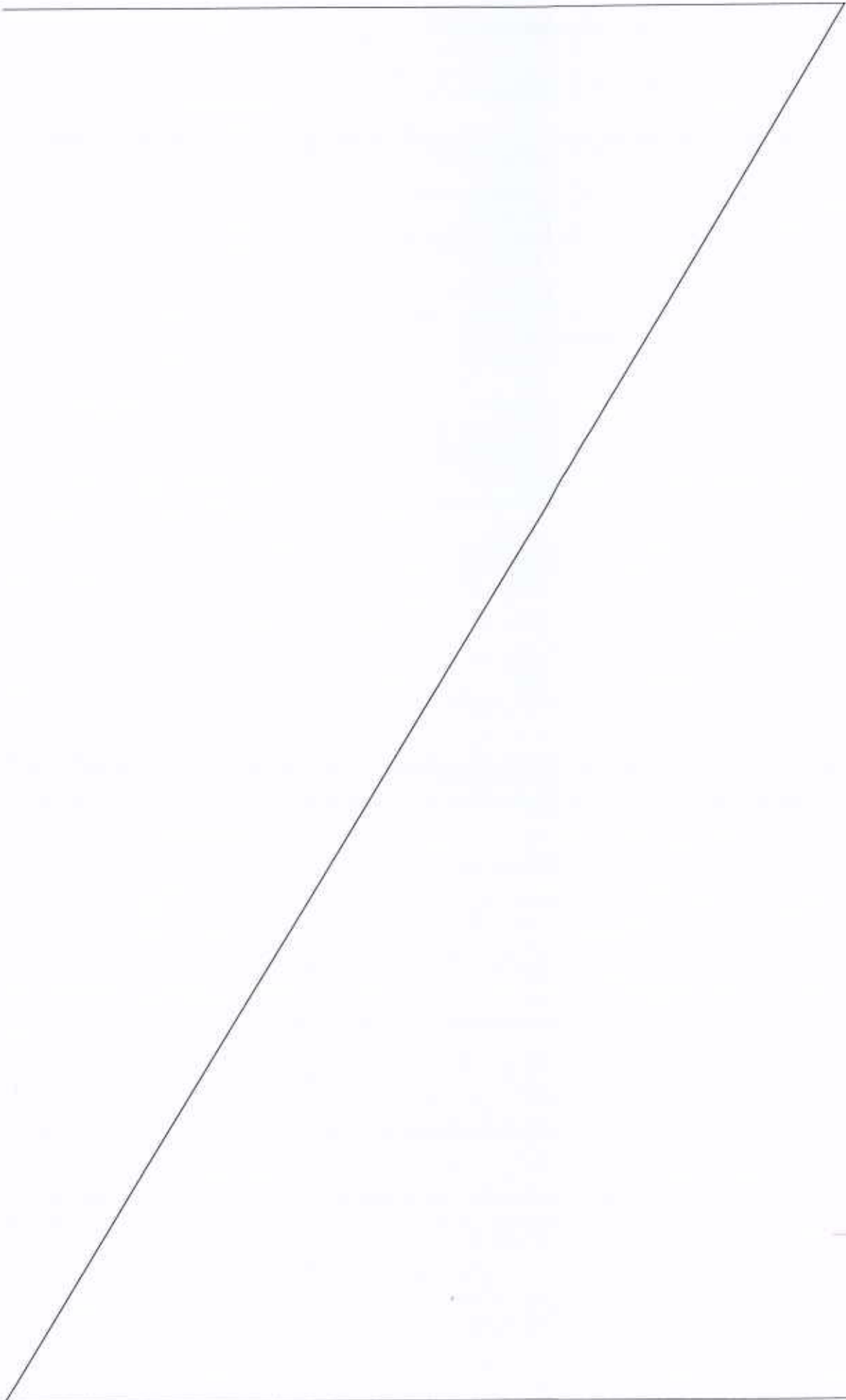
Or cette possibilité dépend d'un régime dérogatoire, qui s'obtient après l'accord de deux ministères (Intérieur et Finances).

Il est également envisageable et possible de récupérer la provision découverte par la Trésorerie dans son Compte de Gestion à hauteur de près de 2.3 millions d'euros.

Enfin quant au refinancement encore incertain d'un emprunt indexé sur le Franc Suisse, tout dépendra de la négociation avec la SFIL (Société de Financement Local), dont le Président, le Vice-Président aux Finances et la direction rencontreront le représentant le vendredi 6 février.

Le Président regrette que le fond de soutien mis en place par l'Etat, pour les collectivités touchées par ces emprunts toxiques, ne soit recevable que pour les refinancements survenus après le 1^{er} janvier 2014.

Pour l'emprunt dont il est question, à renégocier avant octobre 2015, ce fond ne pourrait participer qu'à hauteur de 6%, part confirmée au Président par M. LELIEVRE et l'état actuel des simulations.



Le Président propose d'ouvrir les débats et laisse la parole aux élus qui souhaitent poser leurs questions.

- M. DUMONT (CAMG) demande le montant de l'emprunt indexé sur le Franc Suisse, et pourquoi en 2013 trois emprunts ont-ils été refinancés en un seul.
- -Le Président répond, que cet emprunt de 2007 avait un capital initial de près de 5 millions d'euros, et qu'à ce jour le capital restant dû est de 4.7 millions d'euros. Quant au refinancement des trois emprunts en 2013 la solution adoptée était la moins mauvaise, face à la SFIL qui se trouvait alors en situation de monopole.
- -M. HARLE (CAMG) rappelle que, lors de la présentation en Bureau et en Comité Syndical, il avait émis des doutes sur cette renégociation d'emprunt et sur la nature de la négociation. Il avait demandé si le Siam avait pris la précaution de s'entourer d'experts financiers, peut-être aurait-il été utile de le faire, il lui avait été répondu que ce n'était pas nécessaire, le Siam avait la compétence pour le faire.

Pour le deuxième emprunt toxique, il serait bon de tenir compte de cette expérience malheureuse afin de ne pas reproduire les erreurs passées.

- M. HARLE (CAMG) intervient ensuite au sujet du four qu'il considère comme un investissement « ni utile, ni nécessaire ». Il a coûté plus de 11 millions d'euros, qui auraient été précieux actuellement. Le four est là, comme la dette, il faudra bien faire avec. Le four ne nous rapporte pas d'argent, mais il en coûte. La situation risque d'être très difficile à redresser. « Ce problème budgétaire est la conséquence d'erreurs de gestions antérieures, je ne pense pas qu'il soit opportun d'augmenter le prix de l'eau ».
- -M. HARLE (CAMG) estime que le prix de l'eau au mètre cube est déjà bien assez cher.
- -M. DELPECH (1^{er} Vice-Président) confirme le montant de 5,05€ par mètre cube.
- -Le Président reprend la parole, en indiquant tenir sa part de responsabilité pour avoir participé en tant que délégué à l'ancienne mandature car il était présent dans le précédent mandat et les décisions ont fait l'objet de vote en comité.

Il répond à M. HARLE (CAMG) que les problèmes actuels ne sont pas dus au four mais bien au refinancement des emprunts toxiques, et qu'il est nécessaire de pouvoir procéder au lissage de la pénalité sur les prochaines exercices.

- -M^{me} GOBERT (CAVM) prend la parole afin d'affirmer son soutien aux actions de développement durable et se réjouit de ce type d'initiative pour encourager les actions en faveur de la transition énergétique. Elle rappelle que beaucoup de collectivités et pas seulement le Siam ont été amenées à contracter des emprunts toxiques, et que la renégociation laisse peu de prestataires autres que la SFIL. Elle craint que le fond de soutien reste insuffisant.

Concernant le four, cet équipement était selon elle nécessaire, tant l'épandage des boues est devenu une question sensible et hyper règlementée. Sa fonction permettra de récupérer son énergie et s'inscrire dans la politique de transition énergétique voulue par le Président.

- -Le Président explique que sur le domaine de la transition énergétique, il est particulièrement acteur et que les services travaillent fortement en ce sens pour envisager des solutions et des outils qui pourraient être mis en œuvre sur le Siam.

Il prend exemple du SIETREM, qui a réussi en mettre en place un système de turbine, couteux certes mais dont la revente de l'énergie dégagée permettrait d'amortir le bien en quelques années à peine.

Pour le Siam, l'audit financier est attendu d'ici un mois et permettra d'y voir plus clair quant aux marges de financements exploitables.

- -M. TIENG (CAVM) rappelle également que beaucoup de collectivités ont contractées ces emprunts toxiques, qu'il n'y a eu aucune mauvaise gestion de la part de l'ancienne équipe et que le four est une bonne filière pour le traitement des boues. De plus, si pour les investissements il faut attendre trois ou quatre ans, pourquoi ne pas faire ce choix.
- -M. LECLERC (CAVM) confirme qu'il continue à penser que le four est mauvais pour l'environnement, mais qu'apparemment il est aussi mauvais pour les comptes du Siam. En revanche il affirme qu'il est partisan de la méthanisation. Il pense que le four est « LE » grand projet inutile du coin.
- -M. HARLE (CAMG) reprend la parole afin de prolonger ses propos ; regrettant que le four produise de l'énergie qui n'est pas utilisée, qui part « aux petits oiseaux », il n'y a pas de récupération ou de réutilisation de cette chaleur.

Il rappelle qu'il existe des piste de synergie à creuser, notamment avec le SIETREM sur le projet de la ZAC St Jean où l'utilisation de vapeur du SIETREM est envisagée pour de la production de chaleur au sein de la ZAC. Les deux syndicats devraient pouvoir se rapprocher pour travailler en synergie et valoriser au mieux les énergies produites par ces deux syndicats.

- -Le Président soutient cette démarche, et précise qu'il a lié des contacts avec le SIETREM en ce sens. Dans les mois prochains, un travail en commun entre les deux syndicats, évoqué par les deux présidents, sera mis en place.
- -M. VERMOT (CAVM) tient à rappeler que tout au long de la précédente mandature, quasiment toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés, et qu'il est trop facile de parler des erreurs du passé, mieux vaut travailler avec le Président pour le futur. Il ne sert à rien de vouloir refaire le passé, mais il faut préparer l'avenir.
- -M. HARLE (CAMG) répond qu'il regrette le ton politique que prend le débat, il précise qu'il n'est pas dans son intention de faire le procès du président, qu'il faut assumer les choix, mais demande à ce qu'on prenne acte des erreurs antérieures pour éviter de les rééditer. Enfin, il rappelle que sur ces deux points, le four et l'emprunt, le vote a été à la majorité et non à l'unanimité, puisqu'il avait voté contre.
- -Le Président rappelle que lors de la prise des emprunts, personne n'avait conscience de leur toxicité. Pour le four, s'il est vrai que certains n'ont pas soutenu le projet, aujourd'hui, il faut avancer, même si nous sommes dans l'obligation de prendre des options difficiles.



- -Le Président donne la parole à M. VERDELLET, qui tient à rappeler que la responsabilité de tous est la bonne gestion des deniers publics, et que par ailleurs, va être mis en place un système analytique pour la comptabilité de chaque service.
- -Le Président donne la parole à M. DELPECH, 1^{er} Vice-Président aux réseaux afin que soit présenté le tableau de priorisations des travaux prévus et nécessaire, sur le réseau du Siam.

Auparavant M. DELPECH souhaite s'exprimer sur les problèmes financiers dus aux emprunts toxiques.

Le Siam n'est évidemment pas la seule collectivité à avoir pris des emprunts de cette nature. Sur ce qui concerne la requalification de cet emprunt, il rappelle qu'il a émis des réserves en son temps, et note que malgré le bon fonctionnement général du Siam, les comptes sont à plat.

De ce fait, la difficulté de réalisation de travaux indispensables est très grande, et elle obligera sûrement de reparler de la surtaxe. Il faudra également assumer un héritage et savoir prendre les dispositions nécessaires. Une augmentation de la surtaxe devra s'accepter.

Puis M. DELPECH revient sur la présentation du tableau de travaux, rappelant ceux déjà réalisés ou en cours (Rue Vacheresse, Rue Gravier du Bac...).

Compte tenu des difficultés financières pour investir, il présente un projet de priorisation des travaux.

- -Le Président donne ensuite la parole à M. VERONA pour la partie relative aux travaux à prioriser sur les stations d'épuration du Siam.

-Le Président reprend la parole et précise que le Bureau Syndical a retenu ces hypothèses sur les travaux minimums stations et réseaux, avec à l'idée de maintenir la surtaxe à 35 centimes d'euros compte tenu des éléments comptables dont il dispose aujourd'hui.

Toute modification de la surtaxe serait aujourd'hui inutile, dans la mesure où son évolution n'est effective que tous les 6 mois. Pour le premier semestre 2015 il est proposé de la maintenir à 0.35€, une délibération sera soumise en ce sens au vote du Comité Syndical.

- -M. BOUCHAMA (CAVM) demande s'il a été établi une simulation de ce que pourrait rapporter l'augmentation de la surtaxe, et combien serait son augmentation.
- -Le Président répond qu'il faudrait envisager une augmentation de 15 centimes d'euros / m3 pour répondre aux besoins d'équilibre du budget, ce qui représenterait une augmentation de 18 euros/an par famille-usagers, considérant qu'un foyer consomme 120m3 d'eau par an.
- -M. VERMOT (CAVM) demande si le diagnostic permanent et les ITV ne sont pas un doublon avec ce qui s'est fait sur le Diagnostic Général des Réseaux, notamment sur le secteur du Val Maubuée.
- -M. DELPECH (1^{er} Vice-Président aux réseaux) répond que non, il s'agit d'ITV pour et sur le réseau du Siam uniquement, et que le Diagnostic Permanent est la suite logique des investigations faites dans le cadre du Diagnostic Général (fortement recommandé pour ne pas dire demandé par l'AESN).

Il rappelle que le Diagnostic Permanent consiste en la mise en place en différents points du système d'assainissement (tout le territoire du Siam, tout maître d'ouvrage confondu) de points de mesures quantitatifs et qualitatifs.

L'objectif est la prévention vis-à-vis de la pollution dirigée vers la station, l'évaluation constructive de l'impact sur les réseaux et le milieu des actions correctives faites par tous les maîtres d'ouvrages sur leurs réseaux et un indicateur du bon fonctionnement du système d'assainissement (réseau et station).

- -M. SIMON (CAMG) demande s'il ne serait pas possible d'instaurer une surtaxe progressive, avec des premiers mètre cube à faible coût et à partir d'un certain seuil, augmenter la surtaxe.

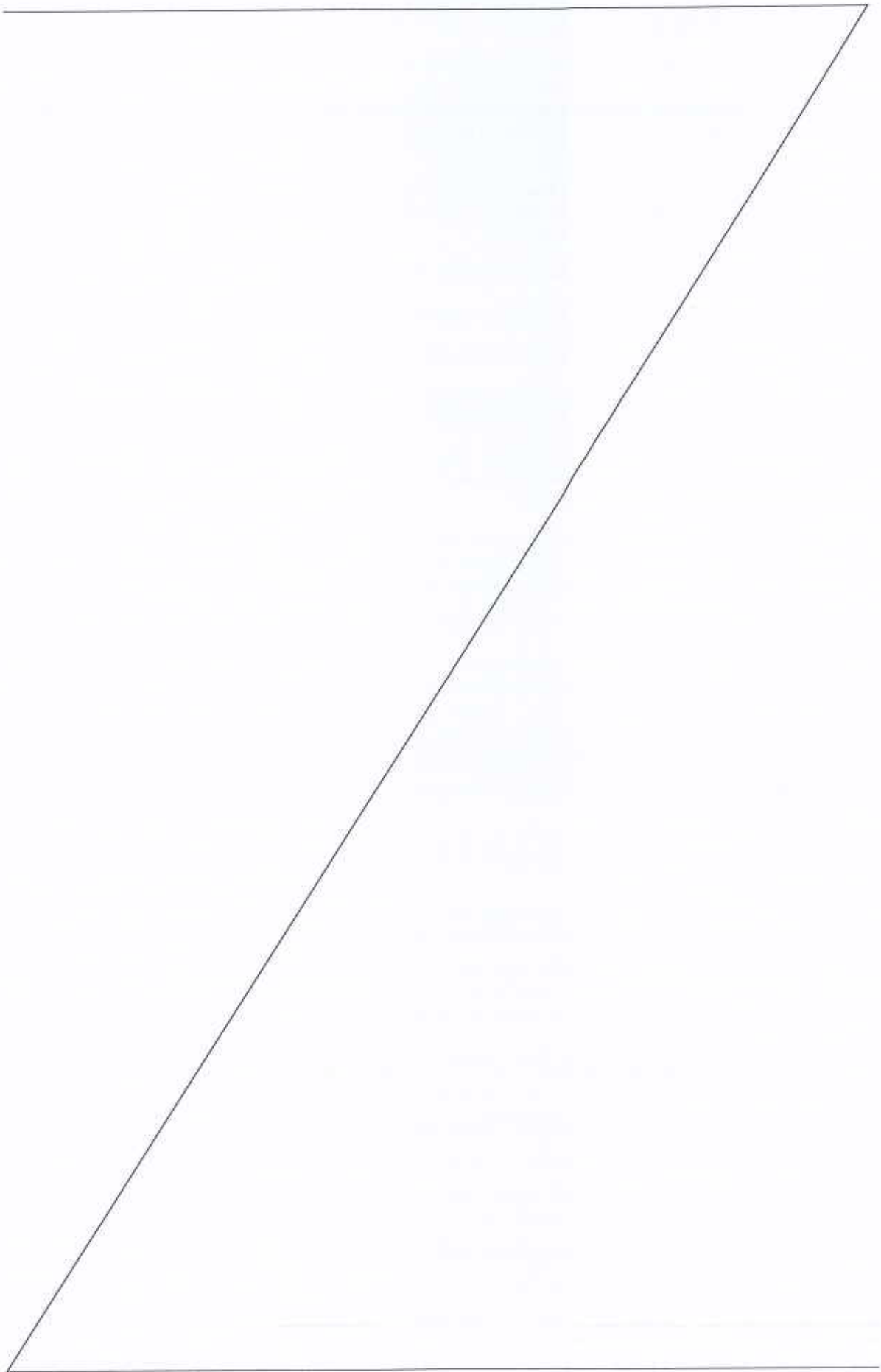
- Le Président répond que la règle étant l'égalité en la matière, cette solution semble difficile, de plus comment la mettre en place sans créer des inégalités...cette solution semble peu facile à mettre en place.

Le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2015.

ENTENDU l'exposé du Président et du Vice-Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.



05 FIXATION DU MONTANT DE LA SURTAXE SYNDICALE 2015

Le Président présente le point, et compte tenu du Débat d'Orientation Budgétaire qui vient de se tenir, propose de maintenir le montant de la surtaxe d'assainissement à 0.35€ du mètre cube.

ENTENDU l'exposé du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(Sulvant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE la fixation du montant de la surtaxe à 0.35€ pour l'année 2015.

06 Contribution économique pour la valorisation agricole des boues.

Le Président présente le point, faisant suite au courrier d'Equalia Services, reçu le mercredi 04 février 2015, relatif à la valorisation agricole des boues, il est proposé au Siam d'acter le principe suivant :

Le versement d'une contribution économique par les agriculteurs relative aux frais des services apportés dans le cadre de la valorisation des boues. (Logistique, suivis analytiques et règlementaires).

Les modalités seront définies dans un futur avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public.

ENTENDU l'exposé du Président et du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(Sulvant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE la création d'une contribution économique pour la valorisation agricole des boues.

07 Communication(s) et question(s) diverse(s).

Le Président clôture la séance en informant les élus du calendrier des prochaines réunions du Siam, qui est remis sur table.

Le Président remercie le Comité Syndical de sa participation.

M^{me} SERT (CAMG) tient à remercier pour sa part le Président, de « prendre soin » des nouveaux élus, en leur expliquant clairement la situation du Siam.

⌚ **La séance est levée à 22h55.**

Le secrétaire de séance,

Olivier PAUPE

